



Mairie de LANOBRE  
(Cantal)

## *Compte rendu du*

## *Conseil Municipal du*

*Vendredi 2 décembre 2016 à 20 h 00*

Le vendredi deux décembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

**Présents :** BEYGNIER Nadia – Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - LORENZO Pascal – MADELRIEUX Mélanie - TARTAIER Didier – VIALLE Dominique - VIALLE Carole – VIALLEIX Jean-Jacques - VIZET Monique  
**Absents représentés :** CABIECES Carole (pouvoir à VIALLEIX Jean-Jacques) - JUILLARD Frédéric (pouvoir à VIALLE Carole) - RIBES Patrick (pouvoir à VIZET Monique) - SERRE Marc (pouvoir à LORENZO Pascal)  
**Secrétaire de séance :** Gérard DIF

### **Ordre du jour :**

#### 1. Adoption procès-verbal de la séance du 4 novembre 2016.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 4 novembre 2016 est adopté par le Conseil municipal.

#### 2. Mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sumène-Artense

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts communautaires en application de la loi NOTRe et notamment :

- Par prise de deux nouvelles compétences concernant la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme (au sein du groupe développement économique) et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Par suppression de l'intérêt communautaire concernant les Zones d'Activités Economiques,
- Par réécriture des compétences obligatoires, en particulier pour la compétence : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés qui devient une compétence obligatoire à compter du 01/01/2017.

### 3. Commission Intercommunale des Impôts Directs

En vue de la désignation par le directeur des services fiscaux de dix membres titulaires et de dix membres suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, l'assemblée propose les membres communaux suivants : M. François Bourgeon et M. Bernard Tournadre en qualité de commissaires titulaires, M. Jacques Brochet et M. Jean-Marie Coudert en tant que suppléants.

### 4. Demandes d'acquisition de pavillons LOGISENS

Le Conseil émet un avis favorable à la vente des pavillons LOGISENS à M. Laurent PRADEL et à M. et Mme ROSES dont ils sont locataires considérant que la valeur du terrain sera rétrocédée à la commune lors de la vente sur la base de 10.00 € le M2.

### 5. Indemnité Receveur municipal

Considérant la prise de fonction de M. Jean-Luc POUJOL en qualité de Receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'assemblée décide de lui octroyer l'indemnité de conseil et de confection budgétaire.

### 6. Convention avec le Syndicat des eaux de la Haute-Artense

Le Conseil municipal décide d'appliquer, aux agents de la collectivité, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après l'avis favorable du Comité Technique concernant les modalités d'application, l'assemblée adopte les critères d'attribution selon 3 grands groupes de fonction répondant à l'organigramme communal.

### 7. Questions diverses :

- Un compte-rendu de l'avancement des travaux en cours est présenté en ce qui concerne le Groupe scolaire et la zone commerciale.
- Est soulevée la question du transport à la demande en faveur des personnes isolées, service actuellement inexistant sur la commune.

Séance levée à 21 H 30

\*\*\*\*\*